

# Plan du cours

- La carte SESAM-VITALE, les FSE, le RSS
- Le Dossier Pharmaceutique
- Les systèmes de chiffrements de l'information
- Glossaire à retenir

# I - La carte SESAM VITALE



- En janvier 2004 déjà 21600 officines utilisaient régulièrement la carte SESAM-VITALE
- Seul moyen de réaliser pour le professionnel de santé des Feuilles de Soins Electroniques (FSE)
- Le mode dégradé sera encore disponible mais va devenir dans quelques années l'exception.

# La liste d'opposition des cartes SESAM VITALE



- Liste nationale qui contient les numéros des cartes SESAM-VITALE qui ne sont plus autorisées pour générer des FSE.
- La liste est envoyée via la boîte aux lettres électronique du pharmacien qui utilise le système FSE.

# Liste d'opposition: Mise à jour

- Le GIE SESAM-VITALE envoie régulièrement la liste des cartes non conformes aux:  
OCT (Organismes Concentrateurs Techniques)  
et/ou directement aux pharmaciens.
- C'est le logiciel du pharmacien qui effectue lui-même le téléchargement et la mise à jour.
- Le contrôle est effectué à chaque insertion de carte VITALE.

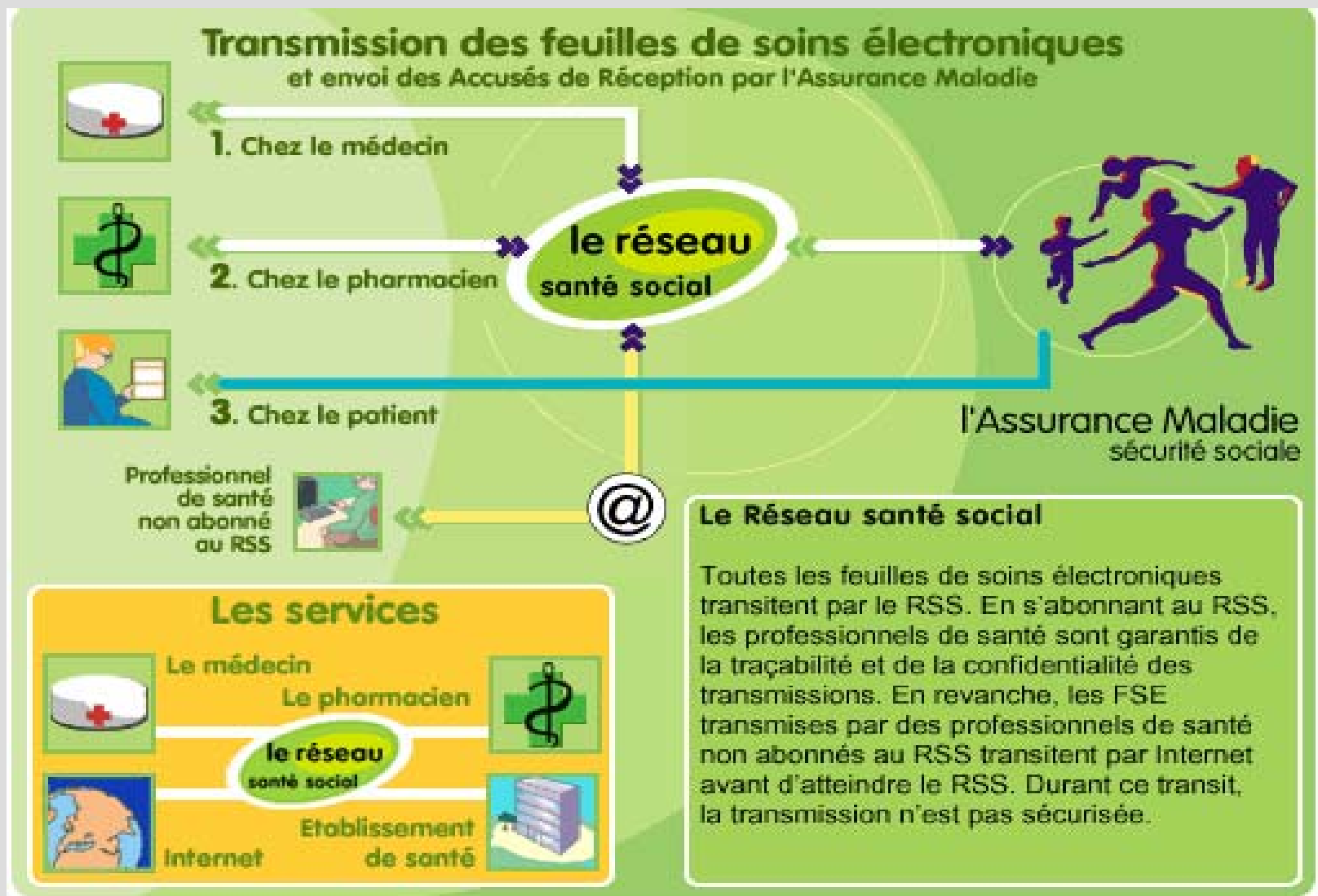
# Le Réseau de Santé Social (RSS)

- .Le RSS est un réseau spécifiquement développé pour les professionnels de santé.
- .Destiné à tous les professionnels de santé
  - . Médecins mais aussi pharmaciens, dentistes, infirmières, kiné..., administratifs (Hopitaux)...
- .Services proposés:
  - . Intranet sécurisé
  - . Messagerie sécurisée (BAL sécurisée)
  - . Annuaire sécurisé
  - . Transmission des FSE
  - . Accès à internet via le RSS (sécurité renforcée)

# Raccordement au RSS

- Individuel :
  - micro-ordinateur avec lecteurs CPS, Sesam, carte bancaire.
  - modem RTC, numeris, ADSL
- Réseau associé (portail)
  - Raccordement permanent
  - Cahier des charges à respecter pour la sécurité

# RSS: Parcours d'une FSE



# Services proposés par le RSS (1/2)

.Des services orientés vers les professionnels de santé.

- . Actualité du médicament
- . Bases de données (cliniques, médicaments, iconographie, toxicologie...)
- . Pharmacovigilance en ligne
- . Télétransmission des Feuilles de Soins
- . Alertes sanitaires
- . Aide au diagnostic et à la prescription



# Services proposés par le RSS (2/2)

- Echanges normalisés  
(résultats d'analyses biologiques, clichés médicaux, télé-médecine ...)
- - Messagerie sécurisée, non répudiation
  - Dossier patient partagé (hiérarchisation des accès aux informations, discussion de cas cliniques)
  - Forums de discussion spécialisés et partagés
  - Services de discussion en direct .....

# II - Le Dossier Pharmaceutique



- **Evolution réglementaire**

- Loi du 4 mars 2002; Loi du 13 août 2004  
Un Dossier Médical Personnel (DMP) pour chaque français en juillet 2007 doit voir le jour ....  
Les pharmaciens sont concernés par le DMP .....

**En 2006 l'ordre des pharmaciens engage une étude de faisabilité d'un Dossier Pharmaceutique (DP)**

- “...Profiter de cette opportunité pour créer un outil professionnel qui valorise le réseau des pharmacies dans la « chaîne de santé ...»
- **réseau incontournable** par sa proximité et ses actes sécurisés;
  - lien de confiance renforcé **patient - pharmacien**
- Lois de 2005 et 2007: art L 4231-2, étend les missions de l'Ordre »

# Quelques éléments qui sont en faveur du DP



- Demande accrue de la part des patients de plus de services et de plus de sécurité sanitaire.
- Le Pharmacien est ressenti par le public comme le recours « le plus proche » au quotidien.
- Implication de plus en plus importante du pharmacien d'officine dans la prise en charge de pathologies « lourdes »
- Des ordonnances de plus en plus complexes (cortico hospitalières)

# DP: Innovations apportées



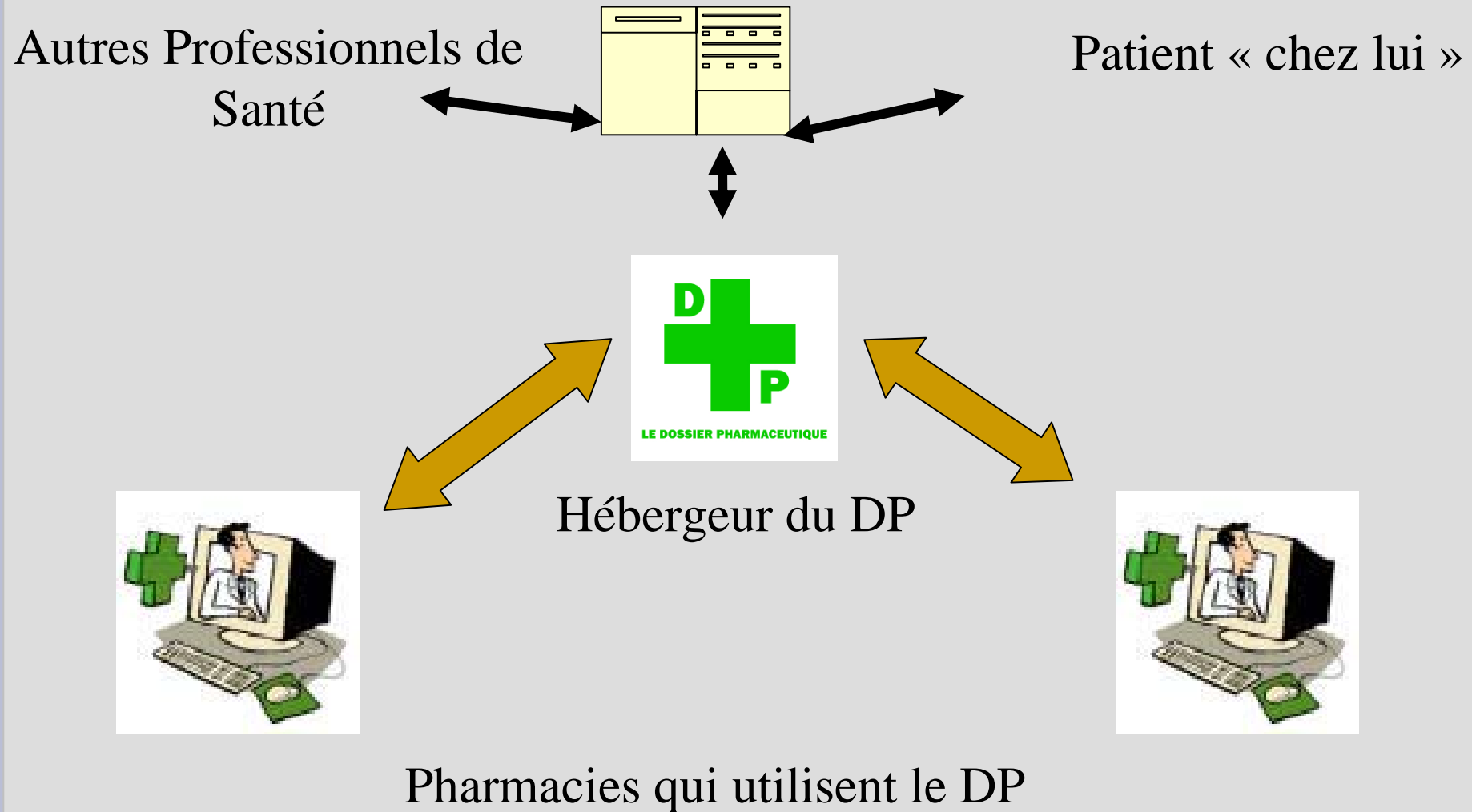
- C'est un outil uniquement dédié aux pharmaciens (officinaux).
- Il permettra de connaître tous les médicaments délivrés lors des 4 derniers mois
- Le DP n'est ouvert qu'après autorisation « éclairée » du patient.
- Le réseau est national
- Les mises à jour instantanées
- Totalement indépendant du fonctionnement des autres systèmes de suivi de soins.

# DP: Innovations



- Suivi du patient au niveau national (vacances, oublis des traitements précédents)
- Lutte contre les prescriptions multiples
- Suivi instantané des retraits de lots (modification du code barre qui contiendra le numéro de lot en plus des renseignements classiques)
- Traçabilité jusqu'au patient en cas de retrait de lots avec décalage.
- Transmission régulière par « roulement » des informations du DP au DMP

# DP: Principe



# DP: Accord du patient à la création



- L'ordre des Pharmaciens est garant de l'éthique de la profession
- Aucune utilisation commerciale autorisée
- Outil réservé aux pharmaciens
- Confiance dans le professionnel de santé
- Pour le DP: Accord IMPLICITE sauf opposition une fois le dossier créé
- Pour le DMP: Accord demandé obligatoirement à chaque consultation
- Le patient peut refuser de faire apparaître un médicament : Mise à jour d'un « BLANC » et non pas d'un vide.

# DP : Déploiement



- L'hébergeur est GIE SANTEOS
- Le cahier des charges a été donné en juillet 2006 aux principales SSII (progiciel du pharmacien)
- La Phase pilote est lancée en Avril 2007 dans 6 départements dont le département du Nord
  - « On line » connexion continue ou
  - « Off line » connexion en fin de journée
- Généralisation nationale prévue automne 2007



# III - Les systèmes de chiffrements

- Le chiffrement de l'information consiste non pas à empêcher sa copie mais à crypter(chiffrer) le contenu d'un document et à en assurer son intégrité.
- Une autre notion utilisable avec le chiffrement consiste à authentifier un document.
- Système de chiffrement symétrique
- Système de chiffrement asymétrique

# Chiffrement Symétrique

- Le chiffrement symétrique (clef privée)  
La même clef sert à la fois au chiffrement et au déchiffrement.



# Chiffrement symétrique

- Avantages:

Très solide, Très rapide

- Désavantages :

La clef doit être échangée entre les différents interlocuteurs

Exemple en officine:

Les caisses devraient toutes connaître  
**TOUTES** les clefs de **TOUS** les pharmaciens  
pour créer des FSE

# Chiffrement Asymétrique

- Le chiffrement asymétrique (clef publique/ privée)

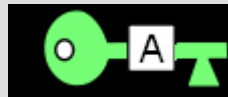
Chaque correspondant possède une “vraie” clef. En fait chaque correspondant possède à la fois la “serrure” et la “clef” qui correspond.

La serrure peut être considérée comme la clef publique (n exemplaires)

La clef peut être considérée comme la clef privée (Unique exemplaire tenu secret).

# Chiffrement Asymétrique

- On chiffre avec la partie publique du destinataire



# Chiffrement Asymetrique: Principe

- 1 - L'envoyeur chiffre avec la clef “publique” du destinataire !
- 2 – L'envoyeur transfère le document ainsi chiffré via un média non sécurisé (ex: Internet, la poste, etc...)
- 3 – Le destinataire applique SA partie de clef privée sur le document chiffré => document en clair

# Chiffrement Asymétrique

- Avantages :
  - Il n'y a jamais eu d'échanges de clefs privées entre les correspondants !
  - Le système est très solide
- Désavantage:
  - Système relativement lent

Ce procédé n'est pas suffisant pour le Pharmacien car le destinataire (caisse) doit s'assurer de qui provient la FSE (authentification)

# Chiffrement Asymétrique

## Nécessité d'une authentification

- Le destinataire des FSE : la caisse de sécurité sociale.

Par définition il serait aisée de “trouver” la clef publique du destinaire puisque par définition elle doit être publique.

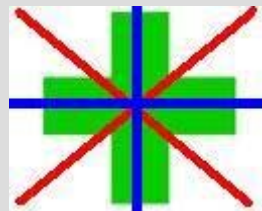
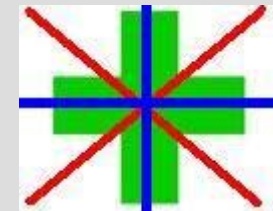
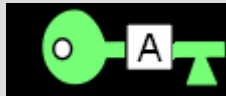
Donc “tout le monde” pourrait créer une “FSE” et l'envoyer aux caisses..... s'il dispose d'une carte SV

- Il faut donc authentifier le pharmacien  
envoyeur de la FSE



# Authentication

- Pour authentifier on utilise préalablement SA propre clef privée



# Authentification résumé

- La carte CPS du pharmacien sert de clef “privée” du pharmacien.
  - 1) On commence préalablement par chiffrer avec la clef privée du pharmacien
  - 2) On “surchiffre” avec la clef publique du destinataire ( Caisse)
  - 3) On transfère via le RSS ou Internet
  - 4) La caisse déchiffre avec sa clef privéeAttention: A ce stade le document est encore chiffré par la clef privée du pharmacien

# Authentification

- 5) On applique la partie publique du pharmacien.
- Si le document est en clair c'est que ce document a été chiffré par la partie privée correspondante (seule contenue sur la CPS du pharmacien)

Authentification de l'envoyeur !

# Glossaire à retenir

- BAL : Boîte aux lettres électronique
- FSE: Feuille de soins électronique
- CPS: Carte Professionnelle de Santé
- AMO: Assurance Maladie Obligatoire
- AMC: Assurance Maladie Complémentaire
- OCT: Organisme Concentrateur Technique
- DMP: Dossier Médical Personnel
- DP: Dossier Pharmaceutique
- RSS: Réseau Santé Social
- SSII: Editeur de progiciel